Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville
Ministère de la Santé et des Sports
Haut Commissaire à la Jeunesse

Direction des ressources humaines
Sous-direction des emplois et des compétences
Bureau du recrutement – DRH3B
Personnes chargées du dossier :
Sylvie FERRAND-SACCHI
01 40 56 50 28
sylvie.ferrand-sacchi@sante.gouv.fr
Bernard PIVETTA
01 40 56 82 59
bernard.pivetta@sante.gouv.fr
Fax : 01 40 56 46 76

Direction des sports
Sous-direction de la vie fédérale
Et du sport de haut niveau
Bureau du sport de haut niveau,
Des filières et des établissements nationaux
DSA2
Personne chargée du dossier :
Alexis LANDAIS
01 40 45 94 81
alexis.landais@jeunesse-sports.gouv.fr

La ministre de la santé et des sports

à

Madame et Messieurs les Préfets de région

Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
Direction régionale et départementale de jeunesse et sports d'Ile-de-France
Direction départementale de la jeunesse et des sports des départements et territoires d'Outre mer

Mesdames et Messieurs les préfets de département
Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs des établissements et organismes publics relevant de nos ministères

Mesdames et Messieurs les directeurs techniques nationaux

Monsieur le directeur de l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance – pour attribution

NOTE DE SERVICE N°DRH/DRH3B/2010/84 du 4 mars 2010 relative à l'organisation d'un cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport (session 2012 du concours de recrutement des professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau). Examen probatoire 2010

Date d'application : immédiate
Classement thématique : Administration générale

Résumé : Modalités d'organisation d'un cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport. Examen probatoire 2010.

Mots clés : Concours administratif

Textes de référence :

- Décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié portant statut particulier des professeurs de sport,
- Arrêté du 31 janvier 2005 fixant les modalités d'admission au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport (JORF n° 41 du 18 février 2005),
- Arrêté du 21 septembre 1999 fixant les modalités d'organisation du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement des professeurs de sport, institué par l'article 5 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 précité.

Annexes :

- Annexe 1 : Note d'information à l'attention des candidats à l'examen probatoire
- Annexe 2 : Conditions d'accès au cycle de formation

- Annexe 3 : Calendrier de l'examen probatoire
- Annexe 4 : Dossier d'inscription à l'examen probatoire
- Annexe 5 : Dossier support pour l'épreuve d'admission à l'examen probatoire

Comme chaque année, l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) est chargé de mettre en place, en application des dispositions de l'article 5 du décret cité en référence, un cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport.

La présente instruction a pour objet de préciser, pour la session 2010, les modalités d'inscription et d'organisation de l'examen probatoire permettant l'accès au cycle de formation précité.

Pour la session 2010, le cycle de formation, dont la durée est fixée à au moins deux semestres, débutera à la rentrée 2010 et se poursuivra jusqu'aux épreuves du concours de sélection réservé aux sportifs de haut niveau prévues au printemps 2012.

L'ouverture d'un examen probatoire d'admission au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport est autorisée au titre de l'année 2010.

Le nombre de places offertes à l'examen probatoire est fixé à 18.

Les modalités d'inscription à l'examen probatoire sont les suivantes :

- le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au **jeudi 8 avril 2010 à minuit**.

- les demandes d'inscription seront obligatoirement présentées conformément au modèle de dossier établi par l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) (annexe 4)

- les modèles de dossier établis par l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) seront :
    - à la disposition des candidats au secrétariat général de l'INSEP, 11, avenue du Tremblay - 75012 Paris (pour les demandes par courrier, joindre une enveloppe de format A4, timbrée au tarif en vigueur),
    - téléchargeable sur le site internet ou intranet du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de la santé et des sports à l'adresse suivante :

http://www.sante-sports.gouv.fr/modalites-d-inscription.html

Les dossiers remplis seront :

- soit déposés à l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) – secrétariat général – village provisoire P 3 - **avant le jeudi 8 avril 2010, à 16 heures**;

- soit transmis par voie postale au plus tard le **jeudi 8 avril 2010 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Monsieur le directeur général de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
(INSEP)
à l'attention de Monsieur le secrétaire général
Secrétariat général – village provisoire P 3
Examen probatoire 2010
Candidature au cycle de formation réservé
aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay 75012 PARIS.

Aucun dossier déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

L'épreuve écrite se déroulera **le mardi 20 avril 2010 à partir de 14 heures** (heure de Paris) à l'INSEP - 11, avenue du Tremblay - 75012 Paris.

En tant que de besoin, d'autres centres d'écrit pourront être ouverts.

Les épreuves orales se dérouleront soit les 18 et 19 mai ou le 26 mai 2010 à l'INSEP.

Les dates et lieux des épreuves d'admissibilité et d'admission seront communiqués individuellement aux candidats.

Le dossier élaboré par le candidat pour l'épreuve d'admission (annexe 5) devra être remis au plus tard **le mardi 20 avril 2010**.

Le rapport sera :

- soit déposé, auprès du service organisateur, le jour de l'épreuve d'admissibilité, **le mardi 20 avril 2010, avant 18 heures,**

- soit transmis par voie postale au plus tard **le mardi 20 avril 2010, à minuit** (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Monsieur le directeur de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP)
à l'attention de Monsieur le secrétaire général
Secrétariat général – village provisoire P 3
Examen probatoire 2010
Candidature au cycle de formation réservé aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay 75012 PARIS.

Je vous demande de veiller tout particulièrement à ce que l'ensemble des sportifs de haut niveau susceptibles d'être intéressés puissent faire acte de candidature dans les délais prévus. Je compte sur l'implication des personnels chargés du sport de haut niveau, notamment dans le cadre du suivi social et professionnel des athlètes, pour vous aider dans cette tâche.

P/la Ministre de la santé et des sports,

Le chef de service,
adjoint à la Directrice des Ressources Humaines,

signé

Philippe SANSON

Le Directeur des sports

signé

Bertrand JARRIGE

Autres destinataires
- Monsieur le président du CNOSF
- Madame et Messieurs les présidents des fédérations sportives du sport de haut niveau

ANNEXE 1

Institut National du Sport
de l'Expertise et de la Performance

Département de l'orientation, de la
formation et de l'accès à l'emploi

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION

des candidat(e)s à l'examen probatoire pour l'accès des sportifs(ves) de haut niveau au cycle de formation permettant de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport.

Avant de faire acte de candidature pour entrer dans le cycle de formation organisé par l'INSEP et afin de vous aider dans la construction de votre projet, il convient de prendre connaissance des informations suivantes :

- le contexte du concours et du cycle de formation,
- la dimension organisationnelle et financière.

1. Le contexte du concours de professeur de sport réservé aux sportifs(ves) de haut niveau et du cycle de formation

L'admission au probatoire et le suivi du cycle de formation PSHN ne garantissent pas la réussite au concours. La concurrence existe :

- le nombre de stagiaires par promotion est supérieur au nombre de postes ouverts (chiffres 2006 et 2007 : 20 stagiaires entrants pour 12 postes ouverts au concours ; 2008, 2009 et 2010 : 18 stagiaires pour 12 postes),
- s'ajoutent à la promotion de l'année en cours, les candidats non admis des promotions précédentes autorisés à repasser le concours (arrêté du 31 janvier 2005),
- certains stagiaires peuvent se présenter au concours externe dès la première année.

L'objectif de ce cursus de formation est double :

- vous préparer à la réussite du concours,
- vous aider à assumer vos futures fonctions de professeur de sport, notamment celles de conseiller technique sportif.

L'orientation de la formation nécessite un travail important de l'équipe des formateurs et implique que ceux-ci soient ou aient été en prise directe avec les problèmes d'entraînement. Dans une telle démarche l'INSEP se doit de travailler en partenariat avec le milieu fédéral. Ce partenariat est défini lors de la signature d'une convention avec chaque fédération sportive.

Il importe donc, avant d'intégrer la formation PSHN, que vous soyez pleinement convaincu de la **nécessité de vous investir totalement** dans le cursus. Il s'agira de faire preuve de **beaucoup de régularité** et d'assurer un **important volume de travail personnel**. Nous vous conseillons de bâtir ce projet en plein accord avec votre fédération sportive.

2. La dimension organisationnelle

Le cycle de formation est organisé sur 18 mois :

- 1ère année ; de début octobre à mi juin,
- 2ème année ; de début septembre à mi/fin avril (en fonction des dates du concours).

L'emploi du temps journalier est établi afin de permettre, aux sportifs(ves) encore en activité, de s'entraîner.
Les cours s'étalent du lundi 8h00 au vendredi 12h00 selon la répartition suivante :
- lundi, mardi, jeudi : 8h00 – 10h00 et 14h15 – 16h15, (8h00 – 12h00 certains mercredis),
- vendredi : 8h00 – 12h00.

Les périodes de vacances sont celles de la zone de Paris.
Ce cycle de formation **impose votre présence à l'ensemble des interventions pédagogiques**. A cette seule condition, le directeur de l'INSEP, vous délivrera un certificat d'assiduité, obligatoire pour vous présenter au concours de recrutement la 2e année.

Pour toutes précisions complémentaires, contactez : Jean-Philippe THOMAS ; jean-philippe.thomas@insep.fr

3. La dimension financière

Le coût de la formation sera facturé par les services économiques et financiers de l'INSEP à votre fédération sportive. Charge à elle d'envisager avec vous les modalités de prise en charge financière.

Coût de la formation

Le nombre d'heures en centre est de 1136 heures sur les 18 mois de formation. Au taux horaire de 10€*/heure, cela représente un coût total de 11360 €**.

* Tarif révisable au 1er janvier de chaque année (tarif au 1er janvier 2011 ; 10,20€/heure).
** Hors frais de déplacement et d'hébergement.

Financement de la formation

Ce cycle est considéré comme une formation professionnelle, son intitulé est « Préparation aux métiers de l'encadrement du sport ». A ce titre seulement, vous pourrez être pris en charge par les mesures d'aide à la formation professionnelle, telles que : congés individuels de formation, frais pédagogiques, frais de déplacements et d'hébergement.

➥ **Salarié** : vous pouvez, **dès à présent**, vous informer sur les démarches nécessaires à effectuer pour l'obtention du financement par l'organisme collecteur paritaire agréé (OPCA) auprès duquel votre employeur cotise : FONGE CIF – AGEFOS PME – UNIFORMATION - ...

➥ **Demandeur d'emploi** : la même démarche est à faire auprès de l'ANPE et/ou ASSEDIC, la « Mission Locale Jeunes » (pour les moins de 30 ans).

➥ **Pour tous, en tant que sportif de haut niveau ou impliqué dans l'encadrement du sport de haut niveau :** vous pouvez solliciter votre club, la commune (de votre domicile ou de votre club), le conseil général (de votre domicile ou de votre club), le conseil régional (de votre domicile ou de votre club) et les partenaires économiques.

Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez contacter :
Madame Sandra BESGROVE au 01 41 74 43 83 sandra.besgrove@insep.fr

Sources de rémunération

Si vous n'êtes ni salarié, ni bénéficiaire d'indemnités ASSEDIC, vous pouvez faire une demande de bourse à l'ASP (Agence de services et de paiement).
Cette rémunération professionnelle est allouée de **droit aux sportifs(ves) de haut niveau** engagés dans la préparation au concours du professorat de sport, sous réserve qu'ils ne **soient pas titulaires d'un contrat de travail** lors *de leur entrée en formation,* ni *pendant toute la durée de la formation,* et d'être à jour des droits de la sécurité sociale.

Le montant de la rémunération dépend de l'âge du stagiaire ainsi que du nombre d'heures travaillées dans l'année précédant l'entrée en formation.

Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez contacter :
Marie BARBOSA au 01 41 74 42 16 ou marie.barbosa@insep.fr

Il est préconisé de faire des recherches d'informations avant de vous inscrire au cycle du probatoire, puis de ne pas attendre votre admission pour effectuer toutes ces démarches car l'étude des dossiers nécessite des délais conséquents.

ANNEXE 2
CONDITIONS D'ACCES
AU CYCLE DE FORMATION

L'article 1er de l'arrêté du 31 janvier 2005 fixant les modalités d'admission au cycle de formation prévoit que pour être autorisés à se présenter au concours de sélection sur épreuves prévu par les dispositions de l'article 5 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié, les sportifs de haut niveau doivent avoir figuré au moins trois ans sur la liste des sportifs de haut niveau fixée par arrêté du ministre chargé des sports et avoir suivi un cycle de formation.

Les candidats déposant un dossier d'inscription à l'examen probatoire doivent remplir les conditions suivantes :

• Soit **le candidat est actuellement inscrit** sur les listes des sportifs de haut niveau et doit y figurer depuis au moins 2 ans (durée appréciée à la date de clôture des registres d'inscription).

• Soit **le candidat ne figure plus** sur la liste des sportifs de haut niveau mais doit y avoir figuré pendant au moins 3 ans.

IMPORTANT : pour toutes questions relatives aux conditions de recevabilité de leur dossier d'inscription, les candidats sont invités à prendre l'attache du bureau du sport de haut niveau, des filières et des établissements nationaux de la direction des sports (contact : Alexis LANDAIS : Tel. 01 40 45 94 81 /
Courriel : alexis.landais@jeunesse-sports.gouv.fr)

NATURE DES EPREUVES DE L'EXAMEN PROBATOIRE

L'arrêté du 31 janvier 2005 fixe dans son article 4 la nature des épreuves de l'examen probatoire permettant d'accéder à ce cycle de formation.

Les deux épreuves sont les suivantes :

• **une épreuve d'admissibilité** consistant en un résumé d'un texte relatif au sport suivi d'une ou plusieurs questions permettant d'apprécier la capacité du candidat à mettre en relation certaines idées du texte avec ses connaissances et son expérience sportive (durée de l'épreuve : 4 heures, coefficient 2) ;

• **une épreuve d'admission** (pour les candidats déclarés admissibles) consistant en un entretien de motivation sur la base d'un dossier. Au cours de l'entretien, le candidat devra mettre en avant son parcours sportif, son parcours de formation et son projet professionnel (durée de l'épreuve 40 minutes, soit une présentation de 10 minutes et un entretien de 30 minutes, coefficient 3).

Le candidat qui n'a pas rempli de dossier obtient un 0 à cette épreuve.

Ce dossier d'au maximum 20 pages, adressé en 3 exemplaires à Monsieur le directeur de l'INSEP, au plus tard le jour de l'épreuve d'admissibilité, est composé de la façon suivante :

Fiche 1 – Etat civil
Fiche 2 – Expérience professionnelle
Fiche 3 – Activité sportive
Fiche 4 – Parcours de formation
Fiche 5 – Situation socio-professionnelle – Financement de la formation
Fiche 6 – Motivations
Fiche 7 – Soutien du DTN de la fédération sportive
Fiche 8 – Demande d'entrée dans la formation

Il est attribué à chacune des deux épreuves une note de 0 à 20 à laquelle est appliqué un coefficient égal à 2 pour l'épreuve d'admissibilité et à 3 pour l'épreuve d'admission. Toute note égale ou inférieure à 5 est déclarée éliminatoire.

ANNEXE 3
CALENDRIER DE L'EXAMEN PROBATOIRE

I. INSCRIPTION A L'EXAMEN PROBATOIRE

Les candidats doivent remplir un dossier d'inscription (3 pages) dont le modèle est joint en annexe. Ce dossier d'inscription est à adresser, dûment complété et signé, par le candidat **avant le jeudi 8 avril 2010** (le cachet de la poste faisant foi) à :

Monsieur le directeur de l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP)
à l'attention de Monsieur le secrétaire général
Secrétariat général – village provisoire P3
Examen probatoire 2010
Candidature au cycle de formation réservé aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay
75012 Paris

Téléphone : 01.41.74.43.20
Télécopie : 01.41.74.45.30

II. DATES ET LIEU DES EPREUVES – NOMBRE DE PLACES OFFERTES

Les candidats seront convoqués, par les soins de la direction des ressources humaines, au siège de l'INSEP, 11 avenue du Tremblay - 75012 PARIS.

• L'épreuve d'admissibilité se déroulera le mardi 20 avril 2010 à 14 H 00 (heure de la métropole).

• L'épreuve d'admission se déroulera à l'une des dates suivantes :
Mardi 18 et mercredi 19 mai 2010 / mercredi 26 mai 2010.

L'entrée en cycle de formation est prévue début octobre 2010.

ANNEXE 4

DOSSIER N° 1

DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN
PROBATOIRE POUR L'ACCES AU CYCLE DE FORMATION

A renvoyer à Monsieur le directeur de l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance
(INSEP)
à l'attention de Monsieur le secrétaire général
Secrétariat général – village provisoire P3
Examen probatoire 2010
Candidature au cycle de formation réservé aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay 75012 Paris

AVANT LE MARDI 20 AVRIL 2010

Je soussigné (e)(1).....

sollicite mon inscription sur la liste des candidats admis à participer à l'examen probatoire d'entrée au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport.

Je déclare me présenter à l'examen prévu :

• **sport**.....

• **discipline sportive** (2).....

Fait à ....., le .....

Signature

(1) Nom et prénoms en capitales d'imprimerie : les femmes mariées feront suivre, s'il y a lieu, leur nom de naissance de leur nom d'usage.
(2) Cf. annexe III de l'arrêté du 31 janvier 2005.

FICHE SIGNALETIQUE

A - ETAT CIVIL

Nom.....Nationalité.....

Prénoms.....Sexe.....

Date et lieu de naissance…….....

Adresse…….....

.....

Téléphone .....

Situation professionnelle *: Etudiant : oui non

Demandeur d'emploi : oui non

Salarié : oui non

Si oui, préciser la fonction et l'employeur :

.....

B - SITUATION AU REGARD DU SERVICE NATIONAL

Etes vous en position régulière au regard des obligations du code du service national ? * oui non

C – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Etes-vous sportif de haut niveau actuellement ? * oui non
Si oui indiquer le NUM SHN ……..

Etes-vous ancien sportif de haut niveau ? * oui non

*Joindre **OBLIGATOIREMENT** une attestation mentionnant la qualité de sportif de haut niveau (à obtenir auprès d'une direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports ou auprès du bureau du sport de haut niveau, des filières et des établissements nationaux – DS A2 de l'administration centrale)*

* Rayer les mentions inutiles.

MODALITES DE LA FORMATION

La formation se déroulera à partir d'octobre 2010 jusqu'au 2ème trimestre 2012.

• **La formation est obligatoire sauf** pour des absences justifiées par l'entraînement (stages) ou la compétition. Elles devront être compensées de façon à ce que la formation ait bien une durée équivalente à « 2 semestres ».

• **Une convention entre vous-même, votre fédération et l'INSEP,** définira notamment le programme d'entraînement et de formation élaboré à l'issue d'un entretien individualisé et mentionnera une éventuelle prise en charge financière des frais entraînés par le cycle de formation. Cette contractualisation impose des droits (prise en compte des contraintes sportives et aménagement des études) mais aussi des devoirs (respect des engagements pris) aux 3 parties.

• **Un certificat de formation** délivré par le directeur de l'INSEP, au vu de l'assiduité et des résultats du contrôle continu, sera obligatoire pour s'inscrire au concours.

• **Les tarifs mensuels** pour les stagiaires en externat, en demi-pension ou en pension complète vous seront communiqués ultérieurement.

La fédération concernée peut prendre à sa charge, en partie ou en totalité, les frais ci-dessus.

En toute connaissance, et en cas de réussite à l'examen probatoire,

je soussigné (e).....

m'engage à suivre la formation au professorat de sport selon les règles fixées ci-dessus.

A....., le.....

Signature

ANNEXE 5

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA SANTE ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS

INSEP
Institut National du Sport

DOSSIER SUPPORT POUR L'EPREUVE D'ADMISSION A L'EXAMEN PROBATOIRE POUR L'ACCÈS AU CYCLE DE FORMATION RESERVÉ AUX SPORTIFS (VES) DE HAUT NIVEAU

A remettre en trois exemplaires lors de l'épreuve d'admissibilité

⇨ **Le dossier se compose de :**

Fiche 1 : Etat civil
Fiche 2 : Expérience professionnelle
Fiche 3 : Activité sportive
Fiche 4 : Parcours de formation
Fiche 5 : Situation socio-professionnelle — Financement de la formation
Fiche 6 : Motivations
Fiche 7 : Soutien du DTN de la fédération sportive
Fiche 8 : Demande d'entrée dans la formation

⇨ **Le dossier est présenté par :**

Nom _____
Prénom _____

Fédération sportive _____
Spécialité _____

Vu et transmis par le Directeur technique national de la discipline dans laquelle le (la) candidat(e) est (ou a été) sportif (ve) de haut niveau.

Fait à _____ **le** _____

Nom et signature du Directeur technique national

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

FICHE 1 EXAMEN PROBATOIRE 2010

ETAT CIVIL

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

NOM _____ Prénom_____

Nom de jeune fille _____ Nationalité _____

Date de naissance ___/___/_____

Lieu et pays de naissance_____

Adresse du domicile habituel avant la formation

_____

_____ CP _____ Ville _____

Adresse professionnelle avant la formation

_____

_____ CP _____ Ville _____

Téléphone fixe _____ mobile _____

Courriel _____

Service national effectué ☐ Oui ☐ Non

Journée d'appel effectuée ☐ Oui ☐ Non

SITUATION FAMILIALE

☐ Marié(e) ☐ Célibataire ☐ Pacsé(e) ☐ Concubin(e) ☐ Divorcé(e)

Nombre d'enfants à charge :

REGIME DE PROTECTION SOCIALE

Numéro de sécurité sociale |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Vous êtes affilié (e) ☐ au régime général : caisse de_____ Département _____

☐ à un autre régime : _____

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

FICHE 2 EXAMEN PROBATOIRE 2010

Nom _____

Prénom _____

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Expériences professionnelles et activités en responsabilité (autres que celles en tant que sportif(ves))
Exemples : entraîneur (e), employé(e) chez décathlon, délégué (e) de classe, élu(e) au bureau du club....,

	PERIODE	SECTEUR D'ACTIVITE ET MISSIONS EFFECTUEES	QUE VOUS A APPORTE CETTE EXPERIENCE ?
1			
2			
3			
4			
5			
6			

A quelle expérience accordez-vous le plus de valeur et pourquoi ? _____

_____

_____

_____

Avez-vous déjà été candidat (e) au concours de recrutement des professeurs de sport ?
☐ Oui Catégorie ☐ CAS ☐ CTS
☐ Non

Vous êtes vous déjà présenté(e) à d'autres concours ? ☐ Oui ☐ Non
Lesquels ? _____

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

Nom _____

Prénom _____

ACTIVITE SPORTIVE

Fédération sportive _____

Spécialité _____

Quels résultats avez-vous eu dans les compétitions de référence : Jeux Olympiques, championnat du Monde, championnat d'Europe... ?

	COMPETITION	CLASSEMENT	DATE	LIEU
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Quelle est la meilleure performance que vous avez réalisée pendant votre carrière sportive ?

Compétition _____

Résultat (chronomètre ou place) _____

Date _____ Lieu _____

Quelle importance accordez-vous à ce résultat ? Que représente-t-il pour vous ?

_____

_____

_____

En quoi pensez-vous que votre pratique sportive soit importante dans la construction de ce que vous êtes actuellement ?

_____

_____

_____

Êtes-vous inscrit (e) sur la liste des sportifs (ves) de haut niveau ?

☐ Oui ☐ Elite ☐ Senior ☐ Jeune ☐ Reconversion

☐ Non

Êtes vous en activité ? ☐ Oui ☐ Non

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

FICHE 4 EXAMEN PROBATOIRE 2010

Nom _____

Prénom _____

PARCOURS DE FORMATION

DATES	DIPLÔMES UNIVERSITAI-RES	DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS	DIPLÔMES FEDERAUX	DIPLÔMES SCOLAIRES	LIEUX D'OBTENTION

Langues étrangères pratiquées : _____

Date de fin du cursus de formation : _____

Formations suivies non diplômantes _____

_____

Formations continues et stages _____

_____

Que retirez-vous de la formation que vous avez suivie ces dernières années ? _____

_____

_____

_____

En quoi celle-ci peut vous être utile dans votre préparation au concours du professorat de sport ?

_____

_____

_____

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

FICHE 5 EXAMEN PROBATOIRE 2010

Nom _____

Prénom _____

SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

• Vous êtes demandeur(se) d'emploi ☐ Oui ☐ Non
Pouvez-vous bénéficier de l'allocation de retour à l'emploi (ASSEDIC) ? ☐ Oui ☐ Non

• Vous êtes salarié(e) ☐ Oui ☐ Non

Profession_____

Nom et adresse de l'employeur _____

_____

• Vous êtes étudiant(e) ☐ Oui ☐ Non

• Vous êtes travailleur indépendant ☐ Oui ☐ Non

• Autre_____

FINANCEMENT DE LA FORMATION

1) Comment envisagez-vous le financement de votre formation sur les 2 ans (coût total de la formation 12.000,00 €) :

☐ La fédération
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ La ligue régionale
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ Le club
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ Vous
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ Autres
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ Le conseil régional
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ Le conseil général
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ OPCA
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

☐ ANPE / ASSEDIC
- montant estimé à _____ €
- financement estimé à _____ %

2) Commentaires, informations complémentaires :

_____

_____

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

Nom _____

Prénom _____

MOTIVATIONS

• Quelles sont les raisons qui vous font choisir cette formation ? _____

_____

_____

• Comment l'avez-vous connue ? _____

• Qu'en attendez vous ? _____

_____

• Dans les enseignements, quels sont les connaissances que vous avez hâte d'acquérir ?

_____

_____

• Quels sont les objectifs professionnels que vous avez envisagés avec votre fédération sportive ?

- A court terme : _____
- A moyen terme : _____
- A long terme : _____

Donnez une description sincère de vous-même en soulignant les points forts et les points faibles de votre personnalité .

_____

_____

• Quels sont vos objectifs sportifs (niveau, objectifs...) ?

_____

_____

• Si vous avez d'autres objectifs sportifs (entraîneur, ou dirigeant) quels sont-ils pour les deux années à venir ?

_____

_____

• Comment envisagez-vous l'organisation de votre temps pendant votre formation (travail, déplacement, entraînement, compétitions,...) ?

_____

_____

• Espace libre de communication sur un thème qui vous tient à cœur :

_____

_____

_____

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

Nom _____

Prénom _____

SOUTIEN FEDERAL A VALIDER

PAR LE D.T.N.

La DTN doit s'impliquer dans l'accompagnement des stagiaires en formation PSHN ;

Qui peut prendre en charge ce suivi ?

Nom _____ Prénom _____

Fonction au sein de la fédération : _____

Dans quelle mesure et à quel niveau la fédération envisage-t-elle d'accompagner le financement de la formation ?

_____

_____

_____

Avis motivé du Directeur technique national quant à l'entrée en formation PSHN de :

Nom _____ Prénom _____

_____

_____

_____

_____

_____

Fait à _____, le _____

Signature du Directeur technique national

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62

DEMANDE D'ENTREE DANS LA FORMATION AU PROFESSORAT DE SPORT RESERVEE AUX SPORTIF (VE) DE HAUT NIVEAU

Je soussigné(e)_____

Né(e) le _____

Déclare avoir pris connaissance des conditions d'organisation de la formation et sollicite mon entrée dans la formation de préparation au professorat de sport réservée aux sportifs (ves) de haut niveau.

Fait à _____, le _____

Signature

INSEP - 11 avenue du Tremblay, 75012 PARIS
Tél : 01 41 74 44 63 / Fax : 01 41 74 45 62